

Date d'affichage : 19/09/2026

**COMMISSION DES COUPES SENIORS
REUNION DU 17/09/2026**

Membres présents : Mme Bernadette GOSSET, MM Régis DEHONDT, Franck LAHOUSSE, Stéphane MILLE, Freddy PLAYE.

Assistent à la réunion : Mme Corinne DUFOUR, directrice administrative, Séverine GOSSET référente secteur audomarois de la Commission féminine.

M. William VIMEUX, président du Pôle Compétitions.

Excusés : MM Hervé LANNOY, Franck PORET, Patrick QUENIART.

Ordre du jour :

1. Ouverture de la séance.
2. Tirage au sort des Coupes de District : Coupe D1/D2/D3, Coupe Côte d'Opale D3, Coupe ADN D4/D5 Matin, Coupe ADN D4/D5 AM, Coupe INTERSPORT D4/D5 Matin et Coupe DG BURO D6/D7.
3. Questions diverses et clôture.

M William VIMEUX est nommé président de séance et souhaite la bienvenue aux membres présents. La séance est ouverte à 14h00.

Tirage au sort des Coupes de District : ces rencontres auront lieu le 27/09/2026.

Coupe D1/D2/D3	32 rencontres	27/09/26 15h00
Coupe Côte d'Opale D3	12 rencontres	27/09/26 15h00
Coupe ADN poule A D4/D5	20 rencontres	27/09/26 10h30
Coupe ADN poule B D4/D5	6 rencontres	27/09/26 15h00
Coupe INTERSPORT D4/D5	19 rencontres	27/09/26 10h30
Coupe DG BURO D6/D7	30 rencontres	27/09/26 10h30

Exempts :

Coupe D1/D2/D3 : AUCHY LES HESDIN AS 1/BERCKS AS 3/COULOGNE ES CALAISIS 1/ CUCQ AS 1/ LANDRETHUN LE NORD US 1/ RINXENT USO 1/SENINGHEM.NIELLES.VA 1/ST OMER ESSOR 1/TOURNEHEM AS 1 et VERCHOCQ US 1.

Coupe Côte d'Opale D3 : les équipes encore qualifiées en Coupe D1/D2/D3.

Coupe INTERSPORT D4/D5 : les équipes encore qualifiées en Coupe ADN D4D5.

Coupe DG BURO D6D7 : CALAIS ENTENTE F.3/COLEMBERT AS 2/COYECQUES US 1/HERBELLES PIHEM INGHEM 1/LOTTINGHEN RC 2/SANGATTE FC 2 et WIRWIGNES FC 1.

Les tirages sont disponibles dans l'agenda des clubs. Les matchs se joueront aux dates fixées au calendrier général du district.

Dispositions réglementaires concernant la coupe D1/D2/D3 :

Le club premier tiré au sort est déclaré club recevant. Il revêt la qualité d'organisateur de la rencontre.

Toutefois, dans le cas où le club tiré le deuxième se situe hiérarchiquement deux (2) divisions au moins au-dessous de celui de son adversaire, ce club devient club recevant.

Exemple : un club de D1 se déplacera chez un club de D3.

Un rappel concernant la réglementation Coupe Seniors (annexe 21/article 9) : toute équipe déclarée forfait est automatiquement éliminée des coupes suivantes. Les équipes inférieures sont également éliminées de toutes les coupes, droits non remboursés. Les amendes pour forfait sont celles fixées au barème financier.

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée.

Prochaine réunion le 15/10/2026 à 14h00.

Le président de séance : M. William VIMEUX.

Le Secrétaire : M. Freddy PLAYE.